



5 juillet 2016

Qualité de l'air en Valais en 2015

(IVS).- Le rapport 2015 sur la protection de l'air en Valais du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) présente le bilan de la mise en œuvre du Plan cantonal de mesures. Une amélioration sensible de la qualité de l'air en Valais est observée depuis les années 1980, grâce aux différentes mesures prises dans le domaine des transports, des chauffages et de l'industrie. En 2015, les conditions météorologiques estivales ont favorisé de hauts niveaux de pollution à l'ozone. A l'inverse, l'observation du niveau de pollution aux particules fines confirme une tendance générale à la baisse.

En 2009, le Conseil d'Etat adoptait un plan de dix-huit mesures pour lutter contre les concentrations excessives d'ozone (O_3), de dioxyde d'azote (NO_2) et surtout de particules fines (PM10) dans l'air valaisan. Toutes les mesures fixées sont mises en œuvre depuis 2013. Dans le cadre des mesures d'économie, le Gouvernement a cependant décidé d'abandonner dès 2016 la réduction d'impôt sur les véhicules les moins polluants.

L'été très chaud de 2015, avec un abondant ensoleillement, a provoqué de nombreux dépassements de valeurs limites pour l'ozone (O_3). Les années avec de longues vagues de chaleur, comme en 2003, montrent clairement que la lutte contre l'ozone est loin d'être gagnée, tant dans sa concentration de fond à l'échelle continentale, que dans sa production régionale à partir de gaz précurseurs et sous l'effet du rayonnement solaire.

Les concentrations de dioxyde d'azote (NO_2) poursuivent leur légère diminution amorcée en 2007. La valeur limite en moyenne annuelle a été respectée dans toutes les stations en 2015, comme les deux années précédentes, sauf à proximité immédiate de l'autoroute.

Les concentrations de particules fines (PM10), polluant le plus préoccupant en termes de santé publique, confirment pour 2015 leur tendance significative à la baisse. La diminution est de 35% environ depuis 2006. En 2015, la valeur limite annuelle a été respectée dans toutes les régions valaisannes, comme en 2010 et en 2014. C'est la troisième fois depuis le début des mesures en 1999. Les conditions météorologiques hivernales n'ont pas créé de situations d'inversion thermique prolongée, et aucun dépassement de la valeur limite journalière n'a été observé dans cette période.

Globalement, les tendances observées sont encourageantes et soulignent l'utilité des efforts consentis dans les différents domaines. Concernant l'ozone, l'amélioration est sensible avec un recul de 25 ans, mais tend à stagner sur les dix dernières années. Les efforts doivent donc être poursuivis afin de garantir un air de qualité à l'ensemble de la population valaisanne.



Un résumé du rapport « Protection de l'air en Valais - Mise en œuvre du plan cantonal de mesures et qualité de l'air en Valais » est joint en annexe. Le rapport complet peut être téléchargé sous www.vs.ch/air, rubrique « Etudes et rapports ».

Personne de contact :

**Alain Klose, chef de Section au Service de la protection de l'environnement -
027 606 31 85**